



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Service régional de l'alimentation

Dossier suivi par : Freddy MANCEAU – Inspecteur
Tél. : 05 49 03 11 99

Courriel : freddy.manceau@agriculture.gouv.fr

Objet : **Inspection NIMP15 - établissement n° PC-00661**

Réf. : DIR-2018

Poitiers, **09 OCT. 2018**

Références réglementaires :

Code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L.251-25 et D.251-25 ;
Arrêté ministériel du 24 mai 2006 modifié relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets, article 31 ;
Arrêté ministériel du 24 août 2010 relatif à la marque apposée sur les emballages en bois destinés à l'exportation ;
Norme internationale de mesure phytosanitaire n° 15 relative à la réglementation des matériaux d'emballages à base de bois ;
Programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation, DGAL/SDQPV/2015-1066 du 10/12/2015
Mise en œuvre du programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation : DGAL/SDQPV/N2011-8042 du 17/02/2011

DESTAMPES EMBALLAGES
Les Gardes
16150 ETAGNAC

REGISTRE OFFICIEL DU CONTRÔLE PHYTOSANITAIRE

PROGRAMME DE CONFORMITÉ PHYTOSANITAIRE DES EMBALLAGES EN BOIS DESTINÉS À L'EXPORTATION

AUTORISATION D'APPOSITION DE LA MARQUE NIMP 15

Le service régional de l'alimentation atteste que l'établissement

DESTAMPES EMBALLAGES
Les Gardes
16150 ETAGNAC

enregistré sous le numéro : **PC-00661**

répond aux exigences de la norme internationale de mesure phytosanitaire (NIMP) n°15 relative au programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation.

En conséquence, cette entreprise est autorisée jusqu'au **25 septembre 2019** à apposer le marquage suivant :



L'adjoint au chef du service régional de
l'alimentation,

Olivier CRETON